



FICHE DE POSTE

Vous pouvez utilement vous reporter au document « Aide à l'élaboration de la fiche de poste » disponible sous Iris, rubrique « Entre nous – Fiche de poste ». Le cas échéant, le Service Métiers de la DRH (postes 26.38 et 33.80) se tient à votre disposition pour vous aider à compléter les différentes rubriques.

🔑 LIBELLE DU POSTE

Métier CNFPT :
[Répertoire des métiers](#)

Libellé du poste au sein de la Mairie :

N° de poste :

N° de délibération :

🔑 LOCALISATION DU POSTE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Direction Générale :

Direction :

Service :

Sous service :

Unité fonctionnelle :

Poste hiérarchiquement supérieur (numéro de poste et libellé) :

Localisation physique :

🔑 QUOTITE DU POSTE

- **ETP :**

☐ Temps complet

☐ Temps non complet

Quotité

- **Horaires :**

🔑 CLASSIFICATION DU POSTE

Filière :

Catégorie :

Cadre d'Emploi :

DEFINITION SYNTHETIQUE DE LA FONCTION

ACTIVITES

(A décrire avec des verbes d'action)

Activités principales :

Activités spécifiques :

COMPETENCES ATTENDUES

(Compétences théoriques, techniques et qualités personnelles)

Savoirs :

Savoirs- faire :

Savoirs- être :

☞ RELATIONS FONCTIONNELLES

Les interlocuteurs :

☞ De la collectivité :

☞ Hors collectivité :

☞ EQUIPEMENTS LIES AU POSTE

(Les moyens utilisés pour accomplir les tâches au sein du poste de travail)

Dotation vestimentaire	Oui Non	Si OUI, précisez lesquelles
Équipement de Protection Individuelle	Oui Non	Si OUI, précisez lesquels
Poste informatique	Existant A prévoir	Précisez les logiciels utilisés
Véhicule	Existant A prévoir	
Autre(s)		

🔑 NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE

Pour votre information, une NBI peut être versée en lien avec les fonctions exercées et en correspondance avec la réglementation :

- Type de NBI - référence aux décrets :

- Décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale (Journal officiel du 4 juillet 2006)
- Décret n°2006-780 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale exerçant dans des zones à caractère sensible (Journal officiel du 4 juillet 2006)

Type de NBI :

🔑 SUJETIONS LIEES AU POSTE OCCUPE

NON OUI

Type de sujétion :

Nombre d'agents encadrés :

🔑 PARTICULARITES DU POSTE

Contraintes particulières du poste :

Contraintes physiques et posturales		Accessibilité et déplacements		Aspects relationnels		Utilisation de produits chimiques (à détailler)
Station debout prolongée	☐	Accessibilité difficile	☐	Utilisation du téléphone fréquent	☐	
Travail en hauteur	☐	Déplacements pédestres	☐	Contact avec le public	☐	
Travail assis	☐	Véhicule	☐	Contact avec les enfants	☐	
Travail sur écran	☐	Scooter / vélo	☐	Travail en équipe	☐	
Force et dextérité manuelle	☐	Travail de nuit – travail posté	☐	Travail isolé	☐	
Travail en extérieur	☐	Travail le WE	☐			
Gestes répétitifs	☐	Horaires décalés	☐			
Port de charges (+5kg)	☐					
Travail des bras en élévation	☐					
Ambiance bruyante	☐					
Autre :						

Permis B ☐

Permis C/D/E ☐

FORMATIONS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Permis poids lourds / FIMO	☐
Caces	☐
Formation obligatoire : utilisation d'un deux-roues	☐
Habilitations électriques	☐
Sécurité incendie	☐
Habilitations échafaudages et travaux en hauteur	☐
Utilisation et montage de structures spécifiques (Exemple : tentes)	☐
Formations aux secours	☐
PSE : Premiers secours en équipe	☐
Formations à l'hygiène (HACCP)	☐
Utilisation des produits phytopharmaceutiques	☐

PERSONNE HABILITEE A DONNER DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE POSTE DE TRAVAIL :

Nom Prénom

Poste / téléphone

A Bordeaux, le

LE CHEF DE SERVICE

LE DIRECTEUR

L'AGENT

L'ensemble des rubriques de la fiche de poste devra être validé au préalable par la DRH, Service Métiers, postes 26.38 et 33.80.

Les activités mentionnées dans cette fiche de poste ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées en fonction des nécessités et de la continuité du service. Si tel est le cas, toute modification doit être soumise à la DRH pour validation.